

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2013

---

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER  
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 188

présenté par

M. Olivier Marleix, M. de La Verpillière, M. Bouchet, M. Bussereau, M. Chrétien, M. Cinieri,  
M. Devedjian, M. Dhuicq, M. Foulon, M. Furst, M. Gaymard, M. Guy Geoffroy, M. Guillet,  
M. Hetzel, M. Le Mèner, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Alain Marleix, M. Martin-Lalande,  
M. Marty, M. Morel-A-L'Huissier, M. Moudenc, Mme Poletti, Mme Rohfritsch, M. Saddier,  
M. Salen, M. Siré, M. Straumann, M. Sturni, M. Suguenot, M. Tetart et M. Jean-Pierre Vigier

-----

**ARTICLE 18 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Réduire le nombre de conseillers municipaux en France n'est pas un objectif démocratique, il n'est justifié ici par aucune raison. D'autant que dans les communes visées, il s'agit bien souvent de bénévolat. Le chiffre minimum de sept élus est en outre assez peu réaliste.